

POL 1330–Administration et politiques publiques
Automne 2009
Local B-2325 – vendredi 8h30

Professeur : Éric Montpetit
Bureau : C-4027
Disponibilité : Jeudi de 13h30 à 16h30
Téléphone : 343-7299
Courriel : e.montpetit@umontreal.ca

Rappel de règlements pédagogiques

Veillez prendre note que le trimestre se termine le 22 décembre 2009 (incluant la période des examens). Aucune demande d'examen différé ne sera acceptée sans motif valable. Nous entendons par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin. (Règlement pédagogique 8.5).

Le règlement du Département concernant les retards dans la remise des travaux **ne s'applique pas à ce cours**. La pénalité imposée pour les retards dans la remise des travaux est plutôt **de 10 % par jour**. Cette pénalité est calculée en déduisant 10 % à la note obtenue pour le travail en question. L'étudiant qui remet son travail après 12h00 (midi) est réputé avoir remis ce travail le matin du jour ouvrable qui suit, à l'ouverture des bureaux, et les jours non ouvrables sont comptés comme des jours de retard.

Veillez noter que la boîte de dépôt des travaux à l'entrée du Département est dépouillée à **12h00 (midi) précises** tous les jours ouvrables.

Approche et objectifs

Ce cours est une introduction générale à l'administration publique et à l'analyse des politiques publiques. Le cours vise à initier les étudiant(e)s aux dimensions politique et sociale de l'administration en tant que lieu de pouvoir et composante essentielle de l'État. L'étude de l'administration et des politiques publiques concerne les institutions, les activités, les processus, les individus et les connaissances qui touchent à la préparation et à la mise en œuvre des décisions des autorités politiques.

De façon plus spécifique, trois objectifs sont visés :

- Familiariser les étudiant(e)s aux idées, structures, processus, principes d'organisation et de gestion qui sous-tendent l'intervention de l'État dans l'économie et la société;
- Présenter aux étudiant(e)s des théories qui offrent différentes perspectives sur l'administration et les politiques publiques;
- Développer la capacité des étudiant(e)s à entreprendre une recherche sur l'administration et les politiques publiques et à connaître la documentation relative à ce champ.

Le cours reposera essentiellement sur des exposés magistraux par le professeur.

Exigences

Le cours comporte 3 exigences :

1. La réalisation d'un travail de recherche individuel portant sur une politique publique et l'organisme responsable de sa mise en œuvre. Les instructions précises pour ce travail seront remises aux étudiants lors du cours du 18 septembre.

2. Un test, en classe et sans documentation, avant la semaine de lecture.

3. Un examen en salle et sans documentation portant sur toute la matière vue au cours.

- | | |
|--|--------------------|
| • travail sur une politique et un organisme gouvernemental | 45 % (20 novembre) |
| • test de mi-session | 10% (16 octobre) |
| • examen final | 45% (à déterminer) |

Ouvrages obligatoires

Vous devez vous procurer le livre suivant à la librairie Olivieri :

- Patrick Hassenteufel (2008). *Sociologie politique : l'action publique*. Paris : Armand Colin.

Plan du cours

1. Introduction (4 septembre)

2. Étudier l'administration et les politiques publiques (11 septembre)

- Hassenteufel : Introduction et Chapitre 1

3. Choix de politiques pour le travail (18 septembre)

- Rencontre avec les moniteurs

4. L'agenda public et ordre du jour gouvernemental (25 septembre)
 - Hassenteufel : Chapitre 2
5. La rationalité et la prise de décisions (2 octobre)
 - Hassenteufel : Chapitre 3
6. La formulation des politiques publiques : le rôle des institutions (9 octobre)
 - Hassenteufel : Chapitre 5
7. La mise en œuvre des politiques publiques (16 octobre)
 - Un test aura lieu lors de la première partie de cette séance
 - Hassenteufel : Chapitre 4

SEMAINE DE LECTURES (23 octobre)

8. Les structures et principes d'organisation de l'administration (30 octobre)
 - Hassenteufel : Chapitre 6
9. Les groupes d'intérêt et les réseaux de politiques publiques (6 novembre)
 - Hassenteufel : Chapitre 7
10. Les instruments de la politique publique (13 novembre)
 - Finalisation du travail
11. Le secteur public et le secteur privé (20 novembre)
 - Date de remise du travail
12. L'évaluation des politiques et les experts (27 novembre)
 - Hassenteufel : Chapitre 8
13. Le changement de politiques publiques et les rétroactions (4 décembre)
 - Hassenteufel : Chapitre 9 et Conclusion

La prévention du plagiat

Le Département porte une attention toute particulière à la lutte contre le plagiat, le copiage ou la fraude lors des examens. Le plagiat consiste à utiliser de façon totale ou partielle, littérale ou déguisée le texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un travail, d'un examen ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation. Cette fraude est lourdement sanctionnée. Voir à cet effet le règlement disciplinaire dans l'Annuaire général de la Faculté des arts et des sciences p. II.